

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Code produit : **931**

Nom du produit : **Réactif n°3 SO<sub>2</sub>**

Numéro d'enregistrement REACH : Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir paragraphe 3

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée**

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25  
courriel : [info@dujardin-salleron.com](mailto:info@dujardin-salleron.com) - site : [www.dujardin-salleron.com](http://www.dujardin-salleron.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance/du mélange**

**Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

Corrosion/irritation cutanée, niveau 1A, H314

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309 + P310 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Aucun à notre connaissance

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

**Nature chimique :** Solution aqueuse

**3.1 Substance :** non applicable

**3.2 Mélange :**

**Composants dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)**

*Nom Chimique (Concentration) :*

*Acide sulfurique (≥ 18- < 20%)*

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
7664-93-9	231-639-5	01-2119458838-20-XXXX	Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau ou avec un agent neutralisant : Diphotérine ® (PREVOR). Retirer immédiatement les vêtements souillés. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau ou avec un agent neutralisant : Diphotérine ® (PREVOR), en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche et faire boire immédiatement de l'eau (2 verres au maximum). Éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Éviter les tentatives de neutralisation

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Irritation et corrosion, lésions oculaires graves (danger de perte de la vue !), toux, insuffisance respiratoire, nausée, vomissements, diarrhée, douleurs.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre sèche ou dioxyde de carbone..

*Moyens d'extinction inappropriés*

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses (dégagement de SO<sub>2</sub>) en cas d'incendie à proximité.

Possibilité de formation d'hydrogène en cas de contact avec les métaux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Équipement de protection spécial pour les pompiers*

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

*Information supplémentaire*

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Rabattre les gaz / les vapeurs / le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



Conseil pour les non-secouristes : Éviter le contact avec le mélange. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes : porter un équipement de protection, voir section 8.

## 6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7.2 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex® (PREVOR). Evacuer pour l'élimination.

Nettoyer la zone contaminée.

## 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains et le visage après le travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas utiliser des récipients en aluminium, étain ou zinc.

Température de stockage : + 15°C à +25°C.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir scénario d'exposition dans l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Acide sulfurique (7664-93-9)

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
VLEP	Valeur Limite Court Terme	3 mg/m <sup>3</sup>	Limite indicative
	Valeur Limite de moyenne d'Exposition	1 mg/m <sup>3</sup>	Limite indicative

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL travailleurs aigu	Effets locaux	par inhalation	0,1 mg/m <sup>3</sup>
DNEL travailleurs long terme	Effets locaux	par inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>

#### Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



## Acide sulfurique (7664-93-9)

Eau douce	Sédiment d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Station d'épuration des eaux usées
0,0025 mg/l	0,002 mg/kg	0,00025 mg/l	0,002 mg/kg	8,8 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale

Voir section 7.1.

#### Mesures de protection individuelle

Porter un vêtement de protection résistant aux acides, pourvu d'un marquage CE.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

##### Protection des mains

Porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

contact total :

Matière des gants : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures

Matière des gants : Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection résistant aux bases, pourvu d'un marquage CE.

##### Protection respiratoire

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : P2

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non applicable
pH	< 1 à 20°C
Point de fusion	pas d'information disponible
Point d'ébullition	pas d'information disponible
Point éclair	pas d'information disponible
Taux d'évaporation	pas d'information disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	pas d'information disponible.
Pression de vapeur	pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	pas d'information disponible.
Densité relative	pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	soluble à 20°C
Coefficient de partage n- octanol/eau	pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	pas d'information disponible.
Température de décomposition	pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	pas d'information disponible.
Propriétés explosives	non classé parmi les explosifs
Propriétés comburantes	pouvoir oxydant

## 9.2 Autres données

Densité apparente :	aucune donnée disponible
Indice de réfraction	aucune donnée disponible
Constante de dissociation	aucune donnée disponible
Tension de surface	aucune donnée disponible
Constante d'Henry	aucune donnée disponible
Corrosion	peut être corrosif pour les métaux

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Effet corrosif  
Oxydant fort

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable pendant 2 ans dans les conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec risque d'explosion et/ou danger de formation de gaz toxiques avec : eau, bases, métaux alcalins, composés alcalins, ammoniacque, aldéhydes, acétonitrile, métaux alcalino-terreux, déchets basiques, acides, composés alcalinoterreux, métaux et alliages de métaux, oxydes de phosphore, phosphore, hydrures, composés halogénés et halogènes, dérivés oxo-halogénés, permanganates, nitrates, carbures, substances combustibles, solvants organiques, acétylides, nitriles, composés nitrés organiques, aniline, peroxydes, picrates, nitrures, lithium siliciure, composés du fer (III), bromates, chlorates, amines, perchlorates, hydrogène peroxyde, azides.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux, tissus animaux/végétaux,  
Dégagement d'hydrogène au contact de métaux.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir paragraphe 5.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Mélange

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



## *Toxicité aiguë par voie orale*

En cas d'ingestion, le mélange provoque des brûlures graves de la bouche et de la gorge avec un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

## *Toxicité dermique aiguë*

Aucune donnée disponible

## *Toxicité aiguë par inhalation*

Le mélange provoque une irritation des muqueuses respiratoires.

## *Effet irritant et caustique*

### *Irritation primaire de la peau*

Effet fortement corrosif.

### *Irritation des yeux*

Effet fortement corrosif

### *Irritation des voies respiratoires*

Cf. *Toxicité aiguë par inhalation*

## *Sensibilisation*

Aucune effet sensibilisant connu

## *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*

Aucune donnée disponible

## *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*

Aucune donnée disponible

## *Effets CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)*

### *Mutagenicité / Génotoxicité*

Aucune donnée disponible

### *Cancérogénicité*

Aucune donnée disponible

### *Toxicité pour la reproduction*

Aucune donnée disponible

## *Danger par aspiration*

Aucune donnée disponible

## **Substance**

### *Acide sulfurique (7664-93-9)*

#### *Toxicité aiguë par voie orale*

DL50 rat 2140 mg/kg

#### *Toxicité aiguë par inhalation*

CL50 rat: 510 mg/m<sup>3</sup>; 2 h (par rapport à la substance pure) (IUCLID)

Symptômes : toux, laryngite, insuffisance respiratoire, spasme, inflammation et œdème du larynx et des bronches.

#### *Effet irritant et caustique*

#### *Irritation de la peau*

Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses entraînant de sévères brûlures avec formation d'escarres

Lapin (IUCLID).

#### *Irritation des yeux*

Effet fortement corrosif entraînant des sévères brûlures avec lésions de la cornée. Danger de perte de la vue !

Lapin (IUCLID).

#### *Sensibilisation*

Aucune donnée disponible

#### *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique*

la substance n'est pas classée comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### *Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée*

La substance n'est pas classée comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### *Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*

#### *Cancérogénicité*

Aucune donnée disponible

#### *Mutagenicité / Génotoxicité*

Test de Ames

Résultat : négatif (IUCLID)

#### *Toxicité pour la reproduction*

Aucune donnée disponible

#### *Tératogénicité*

Pas d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

#### *Danger par aspiration*

Aucune donnée disponible

## **11.2 Informations supplémentaires**

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



## SECTION 12. Informations écologiques

### Mélange

#### 12.1 Ecotoxicité

*Toxicité aiguë à court terme pour le poisson*

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Toxicité chronique à long terme pour le poisson*

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Toxicité aiguë à court terme pour la daphnia*

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Toxicité chronique à long terme pour la daphnia*

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Toxicité aiguë à court terme pour les algues*

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

*Toxicité chronique à long terme pour les algues*

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

#### 12.6 Autres effets néfastes

*Information écologique supplémentaire*

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

### Substance

Acide sulfurique (7664-93-9)

*Toxicité pour le poisson*

CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 16 - 29 mg/l; 96 h (bibliographie)

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*

CE50 Daphnia magna: 29 mg/l; 24 h (bibliographie)

Persistance et dégradabilité

Non biodégradable. Pas d'autre donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

#### 12.7 Information écologique supplémentaire

Effets biologiques :

Nocif pour les organismes aquatiques par modification du pH.

Même dilué, le produit peut former des mélanges caustiques avec l'eau.

Ne provoque pas de déficit en oxygène biologique.

Dangereux pour l'eau potable en cas de pénétration dans le sol de grandes quantités.

Éviter tout déversement à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou les collecteurs.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

*Méthodes de traitement des déchets*

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



## SECTION 14. Informations relatives au transport

### Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	2796
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE SULFURIQUE
14.3 Classe	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

### Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	2786
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SULPHURIC ACID
14.3 Classe	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	non-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

### Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	2796
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	SULPHURIC ACID
14.3 Classe	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Pollution marine	non-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
N° EMS	F-A S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Sans rapport

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) WGK 1 (Légèrement dangereux pour l'eau)

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), Article 57).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Voir scénario d'exposition en annexe

## SECTION 16. Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

*Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



**ANNEXE** : extrait du scénario d'exposition (ES n° 2) des travailleurs et de l'environnement applicables à l'utilisation professionnelle de la substance acide sulfurique conformément aux exigences du règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

## SCENARIO D'EXPOSITION 2 (Utilisation professionnelle)

### 1. Utilisation professionnelle (Réactif pour analyses)

#### Secteurs d'utilisation finale

*SU22* Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégorie de produit chimique

*PC21* Substances chimiques de laboratoire

#### Catégories de processus

*PROC15* Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### Catégories de rejet dans l'environnement

*ERC2* Formulation de préparations

*ERC6a* Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

*ERC6b* Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

### 2. Scénarios contributifs : conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

#### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

##### Quantité utilisée

Quantité journalière par site 300000 t

##### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) 10

##### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation / dégagement continu

Nombre de jours par an 365

##### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air Utilisation d'équipements de réduction des émissions.

Eau Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

##### Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2000 m<sup>3</sup>/j

Traitement des boues Les boues d'égout ne doivent pas être répandues sur les sols naturels.

#### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

##### Quantité utilisée

Quantité journalière par site 300000 t

##### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) 10

##### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation / dégagement continu

Nombre de jours par an 365

##### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air Utilisation d'équipements de réduction des émissions.

Eau Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>

V 15.4



## Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2.000 m<sup>3</sup>/j  
Traitement des Boues Les boues d'égout ne doivent pas être répandues sur les sols naturels.

## 2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

### Quantité utilisée

Quantité journalière par site 100000 t

### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) 10

### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation / dégagement continu  
Nombre de jours par an 365

### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air Utilisation d'équipements de réduction des émissions.  
Eau Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

## Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2.000 m<sup>3</sup>/j

Traitement des Boues Les boues d'égout ne doivent pas être répandues sur les sols naturels

## 2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

### Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.  
Forme Physique (au moment de l'utilisation) Liquide peu volatil  
Température du processus < 130°C

### Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation < 4 heures / jour  
Fréquence d'utilisation 200 jours / an

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

## Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

## Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés (conformes à EN374)

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

### Environnement

CS	Descripteur d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	ERC2		Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.2	ERC6a		Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.3	ERC6b		Tous les compartiments	< 1	EUSES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 931

Nom du produit : Réactif n°3 SO<sub>2</sub>



V 15.4

## Travailleurs

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.4	PROC15	long terme, par inhalation, local	0,82	ECETOC TRA
2.2	PROC15	long terme, par inhalation, local	0,1	ECETOC TRA

Pour les (autres) effets locaux, les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation qualitative des risques.

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veillez consulter les documents suivants : ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterization and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).